

Séance de la soirée du 2 juin 2010

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président

Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'EXPANSION
DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN MINGANIE
RACCORDEMENT DU COMPLEXE
HYDROÉLECTRIQUE DE LA ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 2 juin 2010 à 19 h
Salle communautaire de Havre-Saint-Pierre
1028, rue des Fondateurs
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 JUIN 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT..... 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE MINGANIE 4
 M. Julien Boudreau
 M. Berchmans Boudreau
 Mme Nathalie de Grandpré
 Mme Sylvie Angel
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE..... 28
 Mme Anne-Marie Boudreau
 Mme Léona Boudreau
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET
GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC 32
 Me Denis Houle
M. MARIO PICARD 39
M. YVES THÉRIAULT 43
MOT DE LA FIN 47

SÉANCE DU 2 JUIN 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe la Romaine. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Pour ce faire, je suis accompagné de madame Anne-Marie Parent qui agit à titre de commissaire.

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe qui m'accompagne ce soir! Madame Sandrine Messenger, à ma droite, qui est analyste; la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin, qui est à l'arrière; la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier, qui est toujours à l'arrière; le responsable de la diffusion Web, monsieur Pierre Dufour, qui est ici à ma gauche.

La Commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés composée de Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Contrairement à nos pratiques habituelles, madame Proulx n'est pas sur place avec la Commission ce soir. Elle poursuivra ses travaux à partir de la webdiffusion. Nous testons, pour la première fois, cette nouvelle façon de faire.

Les transcriptions des séances de cette deuxième partie de l'audience publique seront accessibles environ une semaine après la fin de cette deuxième partie de l'audience publique, dans les centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

45

Nous avons tenu les 3 et 4 mai derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50

La Commission d'enquête a débuté la deuxième partie de l'audience publique à Sept-Îles le 31 mai dernier. Elle continue son travail ce soir à Havre-Saint-Pierre avec une deuxième séance qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

55

Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui se sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription prévu à l'horaire.

60

Ce soir, quatre (4) présentations sont prévues. Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes, mais compte tenu de ce nombre relativement peu élevé, on accordera quelques minutes supplémentaires pour ceux qui en auront de besoin. Par la suite, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

65

Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

70

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera toléré au cours de l'audience publique, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées par les participants, mais bien de corriger des données erronées.

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou d'une autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent

vingt-cinq (325) personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de cent (100), on peut alors rectifier ce fait.

190 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels.

195 Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

200 À la suite de cette deuxième partie d'audience publique, la Commission poursuit son enquête. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation et de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE.

205 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission d'enquête concernant le projet à l'étude.

210 Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 3 septembre 2010. Par la suite, la ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

215 Parallèlement à cette partie de l'audience, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale.

220 C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

225 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

230 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous.

235 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire de répondre à ce questionnaire.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE MINGANIE**

130

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous débutons sans plus tarder avec le premier intervenant de la soirée!

135

Aussi, j'inviterais monsieur Julien Boudreau, Berchmans Boudreau, Sylvie Angel et madame Nathalie de Grandpré.

140

Pour les besoins de la sténotypiste, il serait important que vous vous identifiiez afin qu'on puisse prendre en note vos propos avant de parler.

J'avais aussi une question à vous poser!

Bonsoir et bienvenue à cette audience!

145

Vous avez un mémoire costaud, dans le sens qu'il est assez long, est-ce que vous pouvez en faire un résumé, le résumer un petit peu, pour qu'on puisse avoir peut-être du temps pour échanger ensemble, parce qu'on a plusieurs petites questions à vous poser?

150

Monsieur, vous voulez prendre la parole!

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

155

Pour répondre à votre première question, nous avons appris que nous avons quinze (15) minutes environ, alors nous avons fait l'exercice au moins à trois (3) reprises aujourd'hui, pour essayer de se limiter à quinze (15) minutes, tout en couvrant au moins les éléments essentiels.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

C'est excellent. Parce que ça va nous permettre, même si on a du temps ce soir, on va pouvoir étirer un peu notre discussion, ça va nous permettre d'intervenir sur des sujets que vous avez mentionnés dans votre mémoire.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

165

Monsieur le Président, madame la Commissaire, bonsoir. C'est avec plaisir que la MRC de Minganie profite des audiences du BAPE pour exprimer son point de vue sur le projet d'expansion du réseau de transport et de raccordement du complexe de la Romaine.

170

Naturellement, nous vous présentons qu'un résumé de notre mémoire, pour respecter le temps imparti.

D'ailleurs, monsieur Berchmans Boudreau, maire de Havre-Saint-Pierre, nous accompagne, afin d'illustrer que notre mémoire a été présenté à tous les maires et qu'il intègre la position des huit (8) municipalités membres de la MRC.

175

La MRC de la Minganie a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. Elle est une organisation politique dirigée par un conseil composé des maires des huit (8) municipalités et de moi-même.

180

L'économie de la Minganie repose sur l'exploitation minière, le tourisme, la pêche commerciale et l'activité forestière.

Les services gouvernementaux, principalement en santé et en éducation, complètent la liste des principaux employeurs de la région.

185

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "La diversification...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... à 5173 habitants.")

190

Selon les indices de développement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sept (7) des huit (8) municipalités ont des indices de développement négatifs.

Passons maintenant à la position du conseil de la MRC de Minganie!

195

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le conseil...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, "... québécois...")

200

Des correctifs très concrets, notamment l'amélioration de la signalisation près des écoles, des actions pour diminuer les excès de vitesse, des accotements sécuritaires, etc.

De plus, une des pistes de solutions qui est actuellement regardée est le transport maritime.

205

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 5^e paragraphe, 3^e ligne, "Actuellement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 5^e paragraphe, 5^e ligne, "... des impacts probants...")

210

Statistiquement parlant. La cueillette de données continue, mais les populations de la Minganie sont des populations rurales, habituées à moins de circulation et sont donc plus vulnérables quant à l'augmentation de l'achalandage et de ses conséquences.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La situation...")

215 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... de la région.")**

Comme dans toute chose, il y a revers à la médaille! Cette partie de mon intervention, comme elle s'adresse principalement et prioritairement, je dirais, dans son ampleur, à la municipalité de Havre-Saint-Pierre, bien, je vais laisser cette partie-là au maire de Havre-Saint-Pierre, à prendre la parole, monsieur Berchmans Boudreau.

220 **PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:**

Bonsoir.

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "Le revers de la médaille", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "la présente Commission...")**

230 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, "Le revers de la médaille", 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... dans son ensemble.")**

En gros, nous pouvons résumer les impacts des travaux de la Romaine par une migration subite et massive de la main-d'œuvre vers le chantier ou d'autres emplois, qui a déstabilisé les secteurs économiques de la Minganie, en laissant de nombreux emplois vacants et en créant une pression sur les salaires et la disponibilité de logements.

235 Le projet d'expansion du réseau de transport ne viendra qu'intensifier ces problèmes. Tous les secteurs d'activités sont concernés par cette nouvelle réalité, du tourisme à l'industrie minière, en passant par les entreprises d'économie sociale, tous sont touchés.

240 La résultante en est une poussée inflationniste qui rend d'autant plus difficile le recrutement de personnel et la dotation de logements.

245 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il y a une spirale...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 2^e paragraphe, fin)

250 Et il faut garder en tête qu'il y avait une vie économique avant l'arrivée d'Hydro-Québec en Minganie et qu'elle devrait être encore plus florissante à la fin des travaux.

Des projets de développement à long terme, telle que l'exploitation de la labradorite et l'agrandissement de la mine de Rio Tinto sont questionnés à cause du développement de la Romaine. Cela ne devrait pas être le cas.

255 La volonté de maximiser l'utilisation des ressources et des entreprises de la Minganie peut sembler contradictoire avec les problématiques précédemment soulevées.

260 Nous considérons que les impacts ne seront pas moindres si les contrats sont réalisés par des entreprises et des employés de la Minganie ou de l'extérieur. Les problématiques seront les mêmes. Il n'y aura pas moins de pression sur les services, sur les ressources et sur le milieu.

En ce sens, il demeure préférable que les entreprises et les citoyens minganois améliorent leur niveau économique.

265 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le monde municipal...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... de l'hébergement.")

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

270

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les travaux d'aménagement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... se sont concrétisées.")

275

Le document étant l'annexe de notre mémoire, et on y trouve plusieurs pistes de solutions.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Hydro-Québec...")

280

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 6^e paragraphe, 3^e ligne, "... carrément ignorés.")

285 À titre d'exemple, selon l'étude d'impact sur l'environnement d'Hydro-Québec Production, portant sur le complexe de la Romaine, Hydro-Québec prévoyait qu'entre cinq (5) et onze (11) travailleurs pourraient s'établir en Minganie après juillet 2009.

En décembre 2009, on dénombrait quarante-neuf (49) nouvelles familles, sans compter les ménages arrivés à Havre-Saint-Pierre, à Anticosti et dans les réserves autochtones.

290 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Certes...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... des résidents.")

295 Et encore, nous avons tellement de rattrapage à faire avec les infrastructures que l'argent servira inévitablement à des besoins de base.

300 Au niveau régional, les fonds d'Hydro-Québec nous permettront enfin de réaliser des projets comme le recyclage que nous sommes en train de mettre en branle, la gestion des boues de fosses septiques, la prévention incendie ou Internet haute vitesse.

Au niveau local, l'argent permettra enfin d'avoir les moyens d'appliquer sur les programmes gouvernementaux où les municipalités doivent mettre des parts municipales. On parle de participation financière de dix (10 %) à trente pour cent (30 %).

305 Après les mises à niveau, nous pourrions investir dans notre développement et notre qualité de vie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "Il est inacceptable...")

310 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... de développement durable.")**

De plus, le gouvernement québécois travaille à instaurer un Plan Nord et il insiste aussi sur l'occupation dynamique du territoire.

315 Ces trois (3) stratégies prennent en considération les dimensions économiques et sociales du développement. Ces concepts doivent trouver application ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le gouvernement du Québec...")

320 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, fin)**

Merci.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boudreau.

330 Je vais commencer par une petite question! À la page 16 de votre mémoire, dans votre conclusion, vous parlez du comité interministériel qui avait été mis en place; est-ce que c'est les ministères qu'on retrouve à la page 15 de votre mémoire? Est-ce que c'est la Société d'habitation, le ministère des Affaires municipales, de la Famille, de l'Éducation, de la Santé ou si c'est d'autres?

335 **PAR M. JULIEN BOUDREAU:**

Le comité interministériel comme tel, je ne sais pas de quels ministères il est formé.

340 Nous, c'est au niveau local, nous avons formé un comité, et nous sommes venus à Québec, et c'est la réponse à nos interventions que madame la ministre a dit: Je vais former un comité interministériel.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 OK. Est-ce qu'il est formé, le comité interministériel?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

350 Bien, il doit être formé, puisqu'on a déjà eu des relations avec le coordonnateur qui est monsieur Gagné.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 OK. Donc il travaille toujours, parce que là ici, vous parlez d'une conclusion que le comité a faite.

Vous dites, regardez, au quatrième paragraphe, vous dites:

360 "Le gouvernement du Québec a reconnu les problématiques. Il a agi promptement pour mettre en place un comité interministériel et un coordonnateur gouvernemental. Mais nous n'acceptons pas la conclusion de ce comité."

365 Moi, ma question, c'est juste de savoir, est-ce que le comité fonctionne toujours ou est-ce que vous êtes en discussion, avant de rentrer dans le contenu de la conclusion?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

370 Quand on a parlé de la conclusion, c'est que les premières interventions qu'on a eues avec monsieur Gagné, c'était que les sommes d'argent qu'on avait reçues d'Hydro-Québec devaient servir pour en payer les impacts financiers.

Alors nous déjà, ces argents-là, ils étaient déjà, si vous voulez, planifiés, alors on a été surpris d'avoir cette réponse-là. C'est pas la réponse qu'on s'attendait.

375 Bien sûr, les sommes qu'on va recevoir vont nous permettre d'investir la somme de la participation locale, mais permettra pas de payer, par exemple, cinquante pour cent (50 %) des projets. C'est dans ce sens-là qu'on dit ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Je vais y revenir un peu plus sur le montant d'argent!

385 Mais là, pour bien comprendre, il y a eu un comité interministériel de formé et ils ont fait quoi exactement? Est-ce qu'il y a un document qui existe sur la conclusion de ce travail-là?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Pas au niveau du comité, pas au niveau du comité interministériel.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais par contre, donc le plan d'action que vous avez en annexe, est-ce que c'est le plan d'action que votre comité des impacts collatéraux a réalisé ou c'est le plan d'action du comité interministériel suite à votre démarche?

395

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Le plan d'action que vous avez entre les mains, j'ai madame Sylvie Angel, c'est elle qui en a fait la confection, alors je vais peut-être lui laisser la parole par rapport à ça.

400

PAR Mme SYLVIE ANGEL:

Bonjour. Le plan d'action, il a été fait à la fois pour montrer les actions qui allaient être menées localement, afin d'améliorer des situations problématiques, et de faire des demandes au comité interministériel par le biais des différents ministères qui sont visés dans le plan d'action sous la colonne responsables.

405

Donc en effet, les travaux du comité des impacts collatéraux avec le comité interministériel se basent par rapport aux demandes qui ont été faites dans le plan d'action. Le travail est toujours en cours sur les dossiers.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Parce que dans votre plan d'action, ce que j'ai lu, c'est que vous demandez des modifications de règlements, des modifications de normes à certains ministères.

415

Et vous avez pas eu de retour, de réponse par rapport à votre plan d'action?

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

420

Nous sommes en action à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

425

OK, vous êtes en action, c'est sur la table.

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

Il y a pas de réponse concrète encore.

430

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Il y a pas de résultat concret encore.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis toujours dans votre conclusion, quand vous dites:

440

"Nous souhaitons que les mesures d'atténuation soient revues en regard du projet de raccordement."

À quelles mesures d'atténuation spécifiques vous faites référence?

445

Je dirais que c'est l'avant-dernier paragraphe, c'est le cinquième paragraphe, première phrase.

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

Bonsoir.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour madame de Grandpré.

455

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

En fait, on parle des mesures d'atténuation. Ce qu'on faisait référence, c'était à l'ensemble, dans le fond, des problématiques lorsqu'on disait qu'il y a peut-être des impacts qui ont été minimisés et qui devraient peut-être être revus.

460

Le terme, en fait, mesures d'atténuation, était peut-être pas le bon terme, mais l'idée était face aux impacts qui devraient peut-être être réévalués, effectivement.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc face aux impacts.

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

470 Oui.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

475 Peut-être un exemple très concret! Au niveau par exemple des travaux correcteurs, on a minimisé le coût des travaux correcteurs.

Ce qui a été donné comme somme va dépasser très largement les travaux à réaliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Dans le fond, la conclusion, c'est la même qu'à la page 41 de l'annexe? C'est-à-dire que vous demandez d'adapter les normes et règlements en vigueur aux réalités de la Minganie, et en octroyant des ressources financières nécessaires à l'organisation.

485 Est-ce que vous avez chiffré le total de ces mesures financières là?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

490 Non, on n'est pas rendus jusqu'à les évaluer complètement.

Quand on parle des normes, c'est souvent, vu qu'on est une petite population, on parle par exemple des garderies. On ne correspond pas aux normes, mais par contre, les besoins sont là.

495 Alors si on ne touche pas aux normes, on sera pas capable de trouver de solutions.

Il faut donc à ce moment-là, compte tenu de la situation qui nous arrive en Minganie, qu'on est une petite population, il faut, pour être capable de trouver des solutions, toucher aux normes.

500

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

505 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Monsieur Boudreau, vous nous avez mentionné tantôt que la MRC a adopté un règlement relativement à l'entretien de la végétation qui exige que l'entretien dans tous les corridors de transport d'énergie soit effectué uniquement par des moyens mécaniques ou manuels.

510

Est-ce qu'Hydro-Québec a été informée de ceci?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

515 Je vais laisser le soin de répondre à ce moment-là à notre directrice générale parce que c'est sur le projet d'aménagement comme tel.

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

520 Lorsqu'on a discuté avec Hydro-Québec, effectivement on n'en a pas discuté. On l'a vu, lorsqu'on a vu le rapport, on discutait plus de l'emplacement des lignes et de leurs impacts.

525 C'est en lisant, dans le fond, le document qui a été déposé, le résumé qui a été déposé, qu'on a vu cet élément-là qui nous a ramenés au fait qu'effectivement, on avait un règlement qui portait sur cette question-là.

Mais non, on n'a pas encore discuté avec Hydro-Québec du règlement.

PAR LA COMMISSAIRE:

530

Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait se soustraire de ce règlement?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

535 J'ignore s'ils peuvent s'y soustraire; eux pourront en répondre. C'est eux qui ont la réponse s'ils peuvent se soustraire à ce type de réglementation là.

540 Lorsqu'il a été écrit en 1999-98, il visait tous les intervenants dans les couloirs, tant les couloirs, on disait tantôt aéroportuaires ou ceux de lignes. Ceux qui ont des lignes, je crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres organisations au Québec qui ont des lignes de transport d'énergie qu'Hydro-Québec.

PAR LA COMMISSAIRE:

545

Merci. Est-ce que vous pourriez permettre une exception pour Hydro-Québec?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

550 On pourrait toujours discuter avec eux. Le règlement, en fait, il est en vigueur actuellement, mais oui, on peut discuter avec Hydro-Québec.

PAR LA COMMISSAIRE:

555 D'accord. Puis pour revenir à ce règlement-là, la raison du règlement, est-ce que c'est pour des raisons de santé ou des raisons économiques, puisque vous mentionnez que les emplois qui seraient liés à ces travaux-là devraient être donnés à des entreprises régionales?

Est-ce que c'est pour cette raison-là que vous avez amené ce règlement-là?

560 **PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:**

565 Au moment, c'est un règlement qui a été adopté, je venais d'arriver à la MRC, il était déjà – et ce que je comprenais, c'était vraiment plus face, ils voulaient pas qu'il y ait d'emploi de phytocides ou le moins possible dans la région.

C'était le but qu'on nous disait lorsqu'ils ont adopté le règlement.

PAR LA COMMISSAIRE:

570 Donc c'était un but de santé ou de contamination. D'accord, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Peut-être en additionnel sur le schéma justement! À la page 6 de votre mémoire, vous dites que:

"Dans le prochain schéma, une zone d'intégrité du paysage de trente (30 m) à soixante mètres (60 m) devra être respectée."

580 Et le deuxième paragraphe après:

"Les maires ont pu juger de l'impact des lignes sur leur territoire. Le tracé sud proposé a l'avantage de ne pas créer une nouvelle barrière anthropique."

585 Est-ce qu'on peut en déduire que suite à votre analyse sur le paysage, la ligne de transport ne créera pas de distorsion? C'est votre avis?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

590 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Notamment à partir du fleuve?

595 **PAR M. JULIEN BOUDREAU:**

Notamment à partir du fleuve.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais par contre, au bas de cette page-là, vous nous parlez de tous les cinq (5 km) à dix kilomètres (10 km), afin de faire les travaux d'implantation de la ligne de transport.

605 Or Hydro-Québec nous disait qu'il allait utiliser plutôt les chemins existants. Est-ce que vous avez rencontré Hydro-Québec pour déterminer des rampes d'accès à tous les cinq kilomètres (5 km)?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

610 Je pense que ce qu'on dit au juste, c'est qu'Hydro-Québec s'entende avec les maires puis les municipalités qui sont impliquées et à ce moment-là, je pense qu'il y a moyen d'utiliser, s'il y a des chemins d'accès déjà existants, de les utiliser.

615 Ce qu'on veut aussi, c'est de ne pas créer de nouveaux chemins pour en créer d'autres. C'est qu'on essaie de trouver le chemin d'accès qui soit le plus acceptable pour les deux (2) parties.

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

620 Puis Hydro-Québec avait un accueil favorable à discuter justement, avant qu'il y ait les derniers tracés, quels chemins qui pouvaient être utilisés.

L'idée, c'est pas d'en créer des nouveaux.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, c'était pour correspondre à quel besoin exactement? Parce que ça change un peu, parce que comme ces chemins-là n'existaient pas, il va falloir les faire!

630 **PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:**

Mais la plupart des chemins sont existants.

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais poser ma question autrement!

640 Vous, vous l'avez proposé à Hydro-Québec pourquoi exactement, votre raison d'y aller à tous les cinq kilomètres (5 km), c'était quoi?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Non, c'est pas nous qui avons proposé. C'est Hydro-Québec.

645 Hydro-Québec qui nous dit environ à tous les cinq-dix kilomètres (5 km-10 km), il y aura des chemins d'accès pour faire les travaux.

Alors nous, on dit, ces chemins d'accès là, s'il y en a déjà d'existants, il faut d'abord les utiliser avant d'aller en faire d'autres.

650

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci beaucoup.

655

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

Toujours au niveau des infrastructures! Vous dites:

660

"Nous considérons qu'Hydro-Québec minimise les impacts lorsqu'il considère qu'au-delà de quatre-vingt-dix mètres (90 m), l'immeuble n'est pas impacté."

Qu'est-ce que vous voulez dire par cela?

665

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

670 En fait, dans les présentations qui nous étaient faites, qui étaient faites aux élus, il nous était dit que pour considérer si un immeuble, donc un immeuble, un terrain ou un bâtiment, avait un impact, il considérait que le pylône ou que la ligne était à moins de quatre-vingt-dix mètres (90 m).

675 Et en fait, le commentaire, c'était de dire, c'est sûr que c'est aux citoyens de déterminer, puis Hydro-Québec a rencontré les gens qui avaient des chalets, mais on trouvait que cette norme de quatre-vingt-dix mètres (90 m) était quand même minime.

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc vous trouvez que c'est pas suffisant?

680

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

685 Même si le citoyen était d'accord, tout va bien, mais il y a des gens qui avaient peut-être des commentaires à l'effet que dans le fond, c'est la position de la population qui est venue à travers les élus, effectivement.

PAR LA COMMISSAIRE:

690 D'accord, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme vous pouvez voir, nous avons lu attentivement votre mémoire!

695 Et vous dites à la page 7 que "Le trafic a dangereusement augmenté", est-ce que vous avez des chiffres à l'appui? Est-ce qu'il y a un nombre d'accidents accru depuis un an?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

700 Il y a pas d'accident. Mais est-ce qu'il va falloir attendre qu'il y ait des accidents?

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Dans le fond, c'est une crainte pour le futur?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Oui.

710 **PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:**

Mais le trafic a augmenté.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Le trafic a augmenté, est-ce que vous avez des chiffres?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

720 La Sûreté du Québec en a sorti, et le ministère des Transports.

Mais ce qu'on dit, c'est effectivement, ce qu'on écrit au mémoire, c'est que si on regarde de par les mesures habituelles ou les barèmes pour dire oh, on devient plus dangereux ou moins

725 dangereux, actuellement il y a pas effectivement de façon très concrète, très rationnelle des normes qui disent que nous sommes en situation problématique.

730 Par contre, nos citoyens interpellent les maires énormément en disant, écoutez, parce que dans le fond ici, les loisirs sont moins diversifiés, les gens prennent beaucoup de marches, la route 138 est notre principal tronçon, la plupart des gens marchent sur la route 138.

Et on reçoit aussi des lettres, on a été interpellé par nos directrices d'école pour deux (2) écoles, à l'effet qu'il y a une problématique au niveau de la sécurité.

735 Donc ce qu'on dit, c'est effectivement, puis statistiquement parlant, effectivement, on vous l'accorde, on rentre pas dans les normes qu'on atteint un seuil qui est dangereux et difficile. Par contre, dans nos habitudes de vie où les gens n'ont pas l'habitude de voir autant de transports et de transports lourds, les gens se sentent excessivement menacés par la nouvelle utilisation de la 138 qu'on n'a pas l'habitude de voir.

740 **PAR M. JULIEN BOUDREAU:**

Il faut penser que la route 138, c'est la route principale des quatre (4) villages de l'ouest de la Minganie, et cette route principale là, souvent il y a l'école qui est là, les commerces qui sont là. Donc c'est la route où les gens vont habituellement.

745 Et le trafic, il se fait à toute heure du jour et de la nuit. Et ensuite, il y a beaucoup de trafic de camions lourds, de sorte que l'insécurité des gens est là.

750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis quand vous dites que ces mesures n'ont à l'heure actuelle toujours pas été mises en place par Hydro-Québec, de quelles mesures vous parlez?

755 Est-ce que c'est des mesures suite au décret concernant le barrage ou d'autres mesures du ministère des Transports?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

760 Bien, c'est ça, ce n'est pas que les mesures d'Hydro-Québec. Si je vous suis bien, on faisait référence au rapport du BAPE qui avait été fait au niveau du projet du complexe de la Romaine où là, on parlait, il y avait des avis qui étaient émis, et c'est à ça qu'on faisait référence.

765 Ce n'est pas qu'à Hydro-Québec. Il y a des éléments autant dans la lettre qui a été transmise au premier ministre qui interpellent le ministère des Transports, qui interpellent aussi la Sûreté du Québec.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

770 C'est les recommandations que faisait à ce moment-là le rapport d'audience publique du
projet, qui a été fait en 2009, et que c'est le rapport lui-même qui mentionne que des actions de
prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place pour garantir la sécurité
des piétons, des écoliers. Alors ça vient du rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Devrait envisager l'ajout, il y avait un avis qui était libellé comme ça, OK.

Madame Parent.

780

PAR LA COMMISSAIRE:

Je vais aller au niveau de l'aspect économique! Vous mentionnez que la volonté bien sûr
de la MRC, c'est de maximiser les retombées économiques.

785

Et vous avez procédé à l'embauche d'une personne pour vous aider à faire cette
maximisation-là.

Est-ce que jusqu'à date, il y a des résultats, est-ce que ça fonctionne? Où est-ce que
vous en êtes rendus?

790

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

795 On est en train de mettre des mesures en place, entre autres le portefeuille de mesures,
pour justement se donner un mécanisme qui fait en sorte qu'on soit capable d'avoir ces
retombées maximales.

Alors notre coordonnateur, avec l'aide de notre coordonnateur, on va mettre des
mécanismes en place qui vont faire en sorte qu'on va atteindre cet objectif-là.

800

PAR LA COMMISSAIRE:

Si on parle un peu de ces objectifs-là, quels seraient-ils, qu'est-ce que vous visez?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

805

C'est de maximiser que ce soit au niveau de l'emploi, que ce soit au niveau des biens et
services, que la Minganie ait sa part maximale dans ce grand projet.

PAR LA COMMISSAIRE:

810

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Par rapport à la rareté de la main-d'œuvre, vous dites que l'organisation de ces services est compromise par la situation des institutions, est-ce que vous parlez principalement des institutions qu'on retrouve à la page 21 du mémoire qui a été présenté à madame Normandeau dans lequel – dans le fond, moi, j'aimerais savoir quel est le pourcentage entre le manque de main-d'œuvre, parce que vous êtes toujours dans l'institutionnel, donc on parle de main-d'œuvre de secteur public?

820

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

825

Oui. Bien en fait, je vois rapidement ici, on parle du Centre local d'emploi, le Centre local de développement. Actuellement, le Centre local de développement est pratiquement, quel terme utiliser, il lui manque plus que la moitié de son personnel.

830

La MRC a vécu la même chose. On vient de recruter, j'ai actuellement trois (3) nouvelles personnes en poste. Mon problème est que j'arrive pas à les loger à moins de huit cent cinquante piastres (850 \$) par mois.

Donc j'ai réussi, parce qu'on demeure quand même en région éloignée, donc on réussit à aller chercher de la main-d'œuvre, on a de la difficulté à les loger.

835

Au niveau du centre de santé, la directrice nous disait que ça lui prend trois (3) ans pour réussir à recruter un médecin. Et là, j'ignore si elle a fini par solutionner son problème; il y en a un qui arrive cet été, et elle n'était pas certaine de pouvoir le loger.

840

Donc ce qu'on nous dit aussi, si on parle au niveau de l'éducation, eux aussi disent, bon, on a des obligations de donner des services, la même chose qu'au niveau du centre de santé, ils ont peu de ressources.

845

Donc quand tu en trouves une, lorsque tu es bloqué par des conditions où tu peux plus les loger ou que le coût de la vie est rendu tellement élevé, que même la prime d'éloignement qui est quand même ici, on parle de quoi, de sept (7000 \$) ou huit mille dollars (8000 \$), la prime d'éloignement, que donnent ces institutions-là, devient insuffisante pour réussir à être attractif par rapport à d'autres régions, parce que le marché a complètement été chamboulé.

850

Donc oui, on parle plus des institutions, parce que c'est le comité – dans le fond, la MRC a été interpellée à l'automne dernier principalement par les institutions, mais on sait très bien

que, prenez toutes les organisations à connotation plus sociale, même les commerces vivent la problématique de la rareté de la main-d'œuvre ou de la difficulté à recruter.

PAR LE PRÉSIDENT:

855

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

860

Toujours au niveau économique, vous mentionnez que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait démontrer une ouverture à l'augmentation des volumes de bois pour assurer la viabilité de la scierie, notamment à la scierie de Rivière-Saint-Jean.

Est-ce que cette demande-là a été faite au ministère?

865

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

Il faudrait voir auprès, c'est plus l'organisation autochtone qui gère la scierie. C'était soulevé lors des questions.

870

En fait, le maire de Rivière-Saint-Jean nous disait que cette préoccupation-là, c'est lui qui transmettait cette préoccupation-là afin de s'assurer qu'elle soit vraiment prise en considération.

PAR LA COMMISSAIRE:

875

Est-ce que vous savez jusqu'à quelle capacité la scierie peut aller?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

880

De mémoire, lorsqu'il y a eu des augmentations, cette capacité-là, je voudrais pas dire un chiffre qui tient pas, mais elle a déjà été effectivement établie.

PAR LA COMMISSAIRE:

885

Est-ce qu'ils sont rendus près de cette capacité-là?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

890

De façon très précise, je pourrais pas vous répondre.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a possibilité d'obtenir la réponse?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

895

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

900

Ça vous serait possible?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

905

Parce qu'à ma connaissance, elle n'a pas augmenté. Donc on prend celle de base et oui, on peut vous fournir cette information-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

910

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

En page 12, en haut de la page 12 de votre mémoire – on vous fait travailler – vous dites:

"Le problème devait être réglé en février."

Vous parlez du problème de logement. Il devait être réglé en mai, "puis fin mai, il apparaît que peut-être en juin, le problème sera atténué".

920

Qu'est-ce qu'il va y avoir en juin? Il va y avoir des nouvelles unités de logement?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

925

En fait, lorsqu'on retourne à plusieurs années en arrière où déjà, on soulevait ces problématiques-là, avant que le projet se fasse, en disant, il va y avoir des impacts ici, il va y avoir des impacts notamment sur le logement, et on nous disait, non, il y en aura pas d'impact puisqu'il y aura des campements, puis tout le monde qui est associé au projet sera aux campements.

930

L'année passée, lorsqu'il y a eu le début, c'est en mai, on est une année plus tard vraiment, et là effectivement, Hydro-Québec nous a dit, bon écoutez, tant que les campements ne sont pas faits, il y aura une pression sur les logements.

935

Donc on a travaillé, on avait déjà notre personne en place pour la maximisation des retombées économiques, on a travaillé avec eux afin d'identifier puis de cerner la problématique pour dire, bien écoutez, comment on peut faire pour que le milieu puisse absorber ces gens-là qui

débarquent et aussi essayer de sauvegarder notre saison touristique qui est relativement courte mais qui emmenait aussi, donc notre économie, faire continuer de faire rouler notre économie!

940 Donc la problématique devait demeurer à peu près, on nous disait, écoute, la grosse pression avant qu'on ait fait nos campements devait durer à peu près jusqu'en janvier-février. Mais rendu en janvier, on nous a dit, bien là, écoutez, pour certaines considérations, ça va un peu plus loin.

945 Et ce qui devait se passer en juin notamment, il y avait des unités de logement qu'on savait qui allaient se libérer, puisque les gens allaient avoir accès aux campements.

PAR LE PRÉSIDENT:

950 Mais avec ce qui est prévu avec le projet de raccordement, il va y avoir des campements de prévus, notamment à Rivière-au-Tonnerre, est-ce que ça va enlever de la pression?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

955 Je l'espère, mais actuellement avec ce qu'on a comme données, on aime à le croire, mais actuellement, la pression est toujours présente.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Parce que nous, dans le fond, une de nos préoccupations, c'est de regarder par rapport à l'ajout du raccordement. Notre mandat, nous, se limite seulement à regarder l'impact du raccordement.

965 Comment le raccordement va se situer par rapport à la problématique en général! C'est pour ça que je vous pose des questions toujours par rapport au raccordement.

Madame Parent!

PAR LA COMMISSAIRE:

970 On comprend votre préoccupation que votre économie doit retrouver sa stabilité ou doit survivre après l'an 2020 suite à la fin des travaux, puis vous l'avez mentionné tantôt. Vous avez dit après, monsieur Boudreau, que la tornade soit passée!

975 En fait quelles mesures vous voyez ou quelles mesures devraient être prises pour assurer cela?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

980 En fait, justement, les fonds qui sont donnés par Hydro-Québec doivent servir principalement à ça, doivent servir à, justement c'est un fonds qui s'appelle un fonds de développement économique, la principale somme, puis bon, j'embarque le montant des lignes va aussi dans ce fonds-là, un fonds de développement économique.

985 Et pour le faire, si on regarde dans d'autres MRC notamment, je pense à Manicouagan, ils ont créé un fonds qui permet de faire du démarchage et d'aider les entreprises là où les institutions financières ne vont pas nécessairement, de permettre d'aller, dans leur cas, pouvaient aller en recherche et développement, puisqu'il y avait une structure économique assez élaborée pour le faire. Je dis pas qu'on pourra pas le faire nous non plus, mais c'est justement dans la
990 période où on est actuellement qu'il faut voir à diversifier notre économie.

On a la chance d'avoir quand même une base économique assez intéressante; nos ressources sont diversifiées. Des territoires qui ont quand même la pêche, les mines, un peu la forêt et le tourisme, on a quand même ces quatre (4) secteurs-là, de voir comment on peut les
995 emmener plus loin, comment on peut faire pour justement diversifier cette économie-là.

Et ce sera avec l'injection d'un fonds vraiment de développement qui va voir – actuellement, la façon qu'on voit pour pouvoir se projeter en 2020 puis pouvoir assurer le développement économique de la Minganie, c'est celui-là, la recherche et développement, la
1000 mise en place d'un fonds, l'aide aux entreprises actuelles pour qu'elles puissent grossir, mais aussi de diversifier.

Il y a très peu de seconde transformation en Minganie, c'est toujours le produit brut qui part, donc de voir, avec les entreprises existantes, mais aussi la création de nouvelles
1005 entreprises, de diversifier notre économie.

PAR LA COMMISSAIRE:

1010 Mais est-ce que vous avez une crainte que les entreprises qui sont présentes actuellement, qui vont avoir un boum économique, qu'elles ne retrouvent pas leur stabilité, est-ce que c'est ça votre crainte?

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

1015 Je peux peut-être répondre à une partie.

Une des craintes qu'il y a par rapport à ça aussi, c'est que le milieu étant tellement petit, le nombre d'entreprises tellement petit aussi, c'est que ce mégaprojet-là amène quand même des
1020 contrats intéressants.

Souvent, des entreprises de l'extérieur peuvent même vouloir acheter des entreprises locales, et on voudrait pas tomber, à la fin du projet, avec moins de services qu'on a actuellement.

1025 Donc ça, c'est une problématique. Et ces entreprises-là actuellement connaissent beaucoup de problèmes au niveau de la main-d'œuvre. Il y a beaucoup de roulement de main-d'œuvre qui se fait, et c'est une des craintes qu'on a par rapport à ça.

1030 Donc il faut tenter de stabiliser ces entreprises-là, mais en même temps, il faut être capable de développer aussi des terres d'accueil pour les recevoir, des terrains au niveau industriel, des terrains au niveau résidentiel.

1035 Mais là, on est vraiment en train de créer des problèmes de crise première qui sont plus de l'habitation résidentielle que du terrain commercial ou industriel.

Mais oui, on a peur que ces entreprises-là, après Romaine, ne soient plus là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 J'avais presque fini, mais là, c'est parce qu'on a parlé de deux (2) choses qui me préoccupent!

1045 Je vais revenir à votre fonds, mais d'abord, ça m'a fait penser à quelque chose que j'ai vu par rapport aux terrains industriels avec Rio Tinto.

En page 19 du mémoire que vous avez déposé à la ministre Nathalie Normandeau, vous dites qu'à Havre-Saint-Pierre, il n'y a pour le moment aucune place pour l'industrie, et la municipalité est en discussion avec Rio Tinto.

1050 Le manque de place est un frein à l'établissement de nouvelles industries garantes du développement de la Minganie.

1055 J'aimerais ça que vous m'expliquiez, il manque des terrains pour Rio Tinto qui voudrait prendre de l'expansion?

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

1060 Non, c'est des entreprises qui voudraient s'installer, soit des entreprises qui sont, elles, dans le domaine industriel, pour devenir éventuellement peut-être des fournisseurs de Rio Tinto, mais ces terrains-là appartiennent à Rio Tinto.

Et c'est très d'actualité encore les négociations, pas plus tard qu'aujourd'hui, on est encore dans le contexte de négociations. C'est un dossier qui avance, qui chemine, et qu'on espère d'être capable de régler rapidement pour contrer cette pénurie-là.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis ma dernière question, bien, c'était concernant le fonds que vous avez parlé tantôt.

1070

Est-ce que c'est le fonds de quatre point cinq millions (4,5 M\$) qu'Hydro-Québec remettrait aux instances municipales?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

1075

En fait, c'est ça. Ce fonds-là, avec le fonds aussi au niveau des centrales, oui, c'est dans le même fonds qui est un fonds de développement.

Et c'est pour ça, à quelque part, lorsqu'on dit, oui une partie des fonds, comme le fonds, comment qu'on l'appelle, le fonds de quinze millions (15 M\$), le fonds des travaux correcteurs, ce fonds-là sert effectivement spécifiquement à faire des travaux correcteurs. Mais si l'argent est utilisé du fonds de développement, est utilisé particulièrement pour contrer tout le temps les impacts, on n'aura plus d'argent pour faire vraiment le fonds de développement. On va s'en tenir à un fonds qui va pallier, juste éteindre les feux tout le temps.

1080

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous dites, le quinze millions (15M\$) – le quatre point cinq millions (4,5 M\$), il fait partie du quinze millions (15 M\$)?

1090

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

Non, non. Le quinze millions (15 M\$) est complètement à part.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis c'est un fonds pour des travaux correcteurs, c'est-à-dire des infrastructures?

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

1100

Oui, liés à l'augmentation démographique justement. C'était déjà annoncé, on le voyait bien venir qu'il allait y avoir une augmentation démographique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105

Alors que si je comprends, vous dites que ce fonds-là, il n'est pas assez élevé, parce que vous êtes toujours en train d'intervenir, parce que ça vous coûte plus cher?

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

1110

Et c'est dans la mesure où le rapport primaire où ces fonds-là ont été évalués en fonction d'une étude qui a été faite, et à partir du moment où tous les scénarios prévus dans l'étude sont dépassés et largement dépassés, bien on dit, la base de calcul fait que ces fonds correcteurs là sont insuffisants.

1115

Et parce que les fonds correcteurs sont insuffisants, pour répondre à la demande quand même qui est là, bien là, il faut gruger plus loin que les fonds correcteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Mais quand vous dites, je sais pas, moi, il y a une augmentation du logement, une augmentation résidentielle, une augmentation, dans votre mémoire vous parlez aussi d'augmentation de la valeur foncière, vous avez des familles qui reviennent, d'ailleurs dans l'autre mémoire, il y avait une cinquantaine de familles qui revenaient à Havre-Saint-Pierre, donc j'imagine que l'assiette fiscal doit augmenter aussi, mais pas assez rapidement?

1125

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

1130

Pas assez rapidement, c'est sûr. On fait juste de garder une infrastructure de rue actuellement pour rendre une rue accessible à une propriété, c'est environ soixante-dix mille dollars (70 000 \$). À deux mille-deux mille cinq cents piastres (2000 \$-2500 \$) de taxes par année, ça prend de nombreuses années avant de récupérer ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Mais si je reviens avec le projet, où on prévoit pour les lignes quatre point cinq millions (4,5 M\$), est-ce qu'il prend sa part de responsabilité, ce projet-là, par rapport aux autres, pour vos besoins?

1140

PAR M. BERCHMANS BOUDREAU:

1145

Ils sont en cours, mais je peux juste vous dire que dans les travaux qu'on est dedans actuellement, par rapport à l'évaluation des coûts de 2008-2009, on est rendus dans l'espace où l'ensemble du projet et de tout le débordement des travaux qui se fait autour, ça fait grimper les coûts de construction.

1150 On parle de travaux d'infrastructures, dans l'espace de deux-trois-quatre (2-3-4) ans, qui a monté de soixante-dix pour cent (70 %). Quand on dit soixante-dix pour cent (70 %), quand on parle de faire une route à deux millions (2 M\$), qu'elle augmente de soixante-dix pour cent (70 %), c'est énorme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 OK. Madame Parent!

PAR LA COMMISSAIRE:

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup et bonne soirée!

PAR Mme NATHALIE de GRANDPRÉ:

1165 On vous transmet l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Bien sûr, merci.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterai maintenant les représentantes de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, madame Anne-Marie Boudreau et madame Léona Boudreau.

1180 Bonsoir.

PAR Mme ANNE-MARIE BOUDREAU:

1185 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Boudreau.

1190 Dans votre suggestion, vous dites:

"Une fois les travaux terminés, nous souhaitons qu'Hydro-Québec laisse sur place les commodités."

1195 Est-ce que vous en avez déjà discuté avec Hydro-Québec?

PAR Mme ANNE-MARIE BOUDREAU:

1200 Je vais laisser madame Léona répondre, parce que lorsque Hydro-Québec, l'équipe d'Hydro-Québec sont venus à Rivière-au-Tonnerre, elle était présente à la réunion du jour.

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1205 Oui, il en a été question, puis Hydro-Québec nous a dit que d'habitude, quand ils avaient terminé un projet, ils repartaient, mais nous, on a insisté pour que les conduites d'eau potable et les égouts, même des bâtiments qu'ils pouvaient nous laisser, parce que c'est un parc industriel.

En tout cas, il restait une petite négociation à faire, mais ça avait l'air qu'ils seraient...

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait d'une valeur de combien, ça, ces infrastructures-là?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1215 C'est sûr que le branchement à l'eau potable puis aux égouts, c'est de l'ordre de, disons un million (1 M\$), bien proche.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Puis avec les discussions, ce que vous avez entendu, Hydro-Québec serait favorable à ça?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1225 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Puis pour le choix du site, j'imagine que vous en avez aussi discuté avec Hydro-Québec?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1235 Oui, on est allés sur le terrain, puis on en a discuté, parce que c'était à proximité des services.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 OK. Madame Parent!

PAR LA COMMISSAIRE:

1245 Vous dites que vous possédez des terrains prêts à recevoir des nouvelles maisons, est-ce que ce sont les terrains près des campements où les services seraient amenés par Hydro-Québec ou ce sont d'autres terrains que vous avez?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1250 Il y en a quelques-uns à proximité des campements, mais il y en a sur l'étendue du village, des deux (2) villages.

PAR LA COMMISSAIRE:

1255 Qui sont prêts, il y a des services qu'ils sont prêts à recevoir?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1260 Oui, qui sont desservis, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord. J'aurais aussi une autre question!

1265 Au niveau de la sécurité routière, on a entendu tantôt la MRC parler de cet aspect-là pour la route 138, est-ce que vous êtes d'accord avec ce qui a été dit tantôt?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1270 Je pense qu'on a voulu laisser à la MRC à discuter le sujet, mais les demandes ont été faites par chacun des maires, tel que c'est expliqué, là!

La 138 passe au cœur de tous les villages, c'est sûr que la sécurité des gens, ils sont un peu nerveux quand le trafic passe beaucoup, puis ça passe assez vite.

1275 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez remarqué une différence?

1280 **PAR Mme LÉONA BOUDREAU:**

Ah oui, il y a eu une grosse augmentation.

PAR LA COMMISSAIRE:

1285 De volume?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

De volume, puis la vitesse aussi.

1290

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites en page 2:

"Nous sommes en mesure de comprendre et d'accepter un tel changement."

1300

J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça un petit peu! Tantôt, on a vu un certain problème au niveau de la gestion de la croissance, au niveau des impacts économiques; là, à Rivière-au-Tonnerre, est-ce que le salaire minimum va augmenter, est-ce que les logements vont augmenter?

1305

Avez-vous les mêmes problèmes qu'à Havre-Saint-Pierre, parce que vous êtes pas tellement loin?

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

1310

C'est difficile d'évaluer, parce que disons depuis le début des travaux de la Romaine, on n'a pas tellement été touchés.

Il y a certainement des gens qui y travaillent, mais ils sont en pension ici.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous n'avez pas été trop impactés suite au barrage et là, le projet, lui, le projet de la ligne de transport amène...

1320

PAR Mme LÉONA BOUDREAU:

Il amènerait de l'eau au moulin, disons.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Peut-être une petite dernière! Vous avez eu un prix, je pense, projet village-relais?

1330

PAR Mme ANNE-MARIE BOUDREAU:

Oui, village-relais, oui.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça, ça peut influencer, est-ce que le projet peut influencer votre dénomination village-relais?

1340

PAR Mme ANNE-MARIE BOUDREAU:

Non, parce qu'au moment où on a eu notre accréditation, on n'avait pas, en tout cas, eu de contact avec Hydro-Québec pour ça, là.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Merci beaucoup et bonne soirée.

1350

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

Maintenant, j'inviterais monsieur Lionel Cormier! Est-ce qu'il est dans la salle? Non. Monsieur Cormier n'est pas là, on le rappellera tantôt.

J'inviterais le représentant de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec, monsieur Denis Houle.

1360

PAR Me DENIS HOULE:

Alors si vous permettez, d'abord bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire!

1365

Je vais d'abord me présenter. Je suis Denis Houle avocat de formation et j'ai une responsabilité particulière pour l'Association sur le chantier la Romaine.

1370

Ma fonction précise, c'est d'être avocat médiateur sur le chantier et donc de m'occuper des relations de travail entre les entrepreneurs qui sont sur le chantier et qui sont membres de l'Association et les syndicats, donc les représentants et délégués syndicaux qui représentent les travailleurs.

1375

Alors c'est d'avoir, si on veut, une atmosphère plus harmonieuse dans les relations de travail et tout ça. Je suis en poste depuis le mois de juillet l'an passé, donc près d'une année.

Et dans le cadre de ces fonctions-là, bien, ça m'a permis de connaître évidemment le projet de la Romaine, des barrages, et le projet de raccordement du complexe.

1380

Alors il est regrettable que la directrice de l'Association ne puisse être disponible avec moi ce soir, comme le président du conseil d'administration. Alors ils s'excusent. Ça prenait, en fait, dans leur agenda, deux (2) jours, de Québec et de Montréal, et ils ne pouvaient pas se permettre d'être ici.

1385

Alors je vais être seul pour vous faire cette présentation-là, et j'espère que je serai à la hauteur de votre attente et de vos éventuelles questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Vous êtes bien parti, ça va bien!

PAR Me DENIS HOULE:

1395

Merci. Si vous permettez, je vais essayer d'aller relativement vite dans la présentation du mémoire qui se voit en cinq (5) chapitres!

1400

Je peux résumer, si vous voulez, la position de l'ACRGQTQ de la façon suivante! C'est que finalement, l'ACRGQTQ qui représente deux mille cent (2100) employeurs entrepreneurs au Québec est favorable évidemment à ce projet-là, pas seulement parce que ça fait travailler les entrepreneurs, ça leur donne des contrats lucratifs, mais également parce qu'il y a de nombreux travailleurs qui profitent de ça, comme les régions en profitent aussi.

Alors ce qui fait que généralement, on peut résumer notre mémoire, on peut retenir du mémoire la conclusion particulière que l'ACRGQTQ et ses membres sont très favorables à ce projet-là, pas juste pour ce qui se passe pour la région, mais pour l'ensemble des Québécois.

1405 Alors la première partie du mémoire, c'est un bref rappel de l'historique et du rôle de l'ACRGQTQ!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'Association...")

1410 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, fin, "... une société d'avant-garde.")**

Je vais être plus précis tantôt dans un autre chapitre!

1415 L'ACRGQTQ, incorporée en 1944, regroupe sur une base volontaire – c'est important de retenir que les deux mille cent (2100) membres ne sont pas obligés de faire partie de l'Association, mais participent d'une façon volontaire pour les services que l'ACRGQTQ leur offre!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... la majorité...")

1420 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 7^e ligne, "... et les gazoducs.")**

1425 Et là, j'aborde peut-être un des devoirs les plus importants de l'Association! C'est, selon la loi R-20, la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, l'ACRGQTQ est une association d'entrepreneurs et est l'association sectorielle d'employeurs qui est mandataire de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie.

1430 Et c'est cette convention-là qui s'applique au chantier la Romaine, de même qu'au chantier de raccordement du complexe.

1435 Donc, à toutes les fois qu'il y a des problèmes de relations de travail, pas de négociations contractuelles avec le donneur d'ouvrage, mais de relations de travail avec le donneur d'ouvrage et avec les syndicats, l'ACRGQTQ intervient et applique la convention qu'elle est en train de négocier.

Elle est en train de négocier le renouvellement, qui est échu incidemment.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "À ce titre...")

1440 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... il est composé...")**

Et ceci, c'est peut-être l'addition que le bureau de Québec et moi-même avons fait en conséquence de ce qu'on entend dire au niveau de la corruption et tout, surtout dans la région de Montréal!

1445

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "Il est composé...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, fin, "... et intègre.")

1450

Et je peux ajouter que, quand on a entendu dans les journaux depuis peut-être un (1) mois ou deux (2), les difficultés de certaines entreprises, de corruption et tout ça, c'est très minoritaire dans notre secteur.

1455

Alors sur les deux mille cent (2100) membres, ça touche très peu de personnes, très peu d'entreprises, et ça n'enlève pas la fierté de notre association pour l'ensemble de ses membres.

Je passe à un autre chapitre!

1460

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, "Le projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, fin, "... en construction.")

1465

On sait que le barrage de la Romaine va commencer à peu près d'ici un an. Là, ce qui se fait actuellement sur le chantier, ce sont les infrastructures de base, chemins de pénétration, et on est en train des contrats principaux qui se font actuellement.

Il y a deux (2) contrats principaux, c'est la dérivation, pour assécher la rivière et permettre de bâtir le barrage.

1470

Et après ça, c'est toute l'amenée d'eau vers la centrale du barrage.

Alors ça, ce sont les deux (2) contrats principaux qui concernent l'installation future du barrage Romaine-2, parce qu'on commence par Romaine-2.

1475

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le projet de deux (2) volets...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "... de 735 kV.")

1480

Pourquoi, c'est pour le besoin futur vraisemblablement; d'autres développements de barrage à Petit-Mécatina.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, fin, "... et à long terme.")

1485 Alors les lignes dont on parle et pour lesquelles vous êtes ici aujourd'hui ont une capacité plus grande que la production des quatre (4) barrages de la Romaine.

1490 Ce qui fait que les représentations que vous avez entendues tantôt de la MRC et tout ça, bien, ils auront pas à subir de nouvelles opérations semblables lorsque, par exemple, Petit-Mécatina sera en marche.

Je pense que c'est peut-être rassurant pour les populations locales qui se font pas déranger deux (2) fois, quoi.

1495 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Par ailleurs...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... un point trois milliard de dollars (1,3 G\$)...")

1500 Ce sont les chiffres d'Hydro-Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... soit neuf cent huit millions (908 M\$)...")

1505 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, fin, "... aux objectifs gouvernementaux.")**

Et l'ACRGQTQ, avec le soutien de ses deux mille cent (2100) membres, est tout à fait favorable au projet, comme je vous disais dans mes propos au début.

1510 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, début, "Un projet sur mesure...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, fin, "... cette expertise québécoise.")

1515 Quatrième chapitre, le rappel historique sur les lignes à haute tension! C'est important, compte tenu de l'objectif que vous visez au niveau environnemental!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les Québécois...")

1520 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, fin, "... pleinement.")**

Depuis plusieurs décennies.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est au milieu...")

1525 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, fin, "... de 11 422 kilomètres.")**

1530 À travers le Québec, et c'est le réseau à haute tension qui est le plus considérable de tous les réseaux d'Hydro-Québec. Alors les autres, suivant un tableau d'Hydro-Québec, sont beaucoup moindres en kilométrage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Cet humble résumé...")

1535 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, fin, "... la promotion.")**

Et peut-être ce qui peut intéresser les populations locales et régionales, c'est le paragraphe qui suit!

1540 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "L'ACRGQTQ...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, fin, "... la demande.")

Et pour encourager justement la formation de la relève.

1545

Alors j'arrive au dernier chapitre, les aspects économiques du projet, des retombées majeures de qualité pour la région!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "En 2009...")

1550

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, fin, "... de la Côte-Nord.")

Et c'est ce type de clause là que l'on retrouve actuellement pour les contrats qui s'exécutent sur le chantier même de la Romaine pour les quatre (4) barrages.

1555

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, "Conclusion")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, fin, "... en dépend.")

1560

Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Merci beaucoup. Dans la page 10, vous parlez de sept cent cinquante (750) monteurs de lignes, est-ce que vous savez la proportion de ces monteurs de lignes là qui vont être affectés directement au raccordement?

PAR Me DENIS HOULE:

1570 Non, je ne le sais pas, mais je pourrais vous donner l'information. Parce que je sais à peu près quelles sont les entreprises qui sont le plus concernées, parce que les entreprises de montage de lignes sont des entreprises qui sont déjà accréditées auprès d'Hydro-Québec.

1575 Je pense que les soumissions ne sont pas encore ouvertes et moi, je ne connais pas le détail des appels d'offres. Je ne peux pas non plus – probablement qu'à ce moment-ci, personne ne pourrait établir vraiment le nombre de monteurs de lignes nécessaire.

1580 Compte tenu qu'on sait que les deux (2) lignes principales, donc à partir de Romaine-4 pour s'en aller vers le poste d'énergie au nord, sur une longueur de cent quatre-vingt quelques kilomètres, il me semble, ça va se faire sur quatre-cinq (4-5) ans, puis c'est la même chose aussi pour la ligne au sud qui va vers Sept-Îles.

1585 Alors je crois, je retiens que dans les pointes, on parle de cinq cent quinze (515) à cinq cent vingt (520) personnes qui vont être impliquées sur le projet annuellement.

Alors en monteurs de lignes, bien, j'ai l'impression que c'est une grande majorité; évidemment, des personnes qui vont être impliquées seront des monteurs de lignes. Mais je peux pas vous donner de pourcentage.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que vous dites dans votre mémoire, entre autres, que ça va permettre de maintenir l'expertise et le savoir-faire...

1595 **PAR Me DENIS HOULE:**

De nos entrepreneurs.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à ce moment-là, vous parlez de l'ensemble, pas juste...

PAR Me DENIS HOULE:

1605 On parle de l'ensemble de l'expertise acquise au Québec par les entrepreneurs en génie civil et en voirie.

1610 Mais nécessairement, j'ai la liste ici des entrepreneurs qui seraient des soumissionnaires potentiels, et on parle approximativement de huit (8) et six (6), donc de quatorze (14) compagnies aptes, suivant Hydro-Québec, à soumissionner sur ce type de projet.

1615 Et l'ensemble de ces compagnies-là, à part Santerre Électrique qui est de Baie-Comeau, sont davantage des compagnies évidemment de l'extérieur de la région, parce que ce sont des contrats qui, malheureusement – il y aura des contrats de sous-traitance qui seront faits sûrement par des gens de la région, comme ça se fait actuellement sur le chantier la Romaine, mais ce sont des contrats avec un personnel hautement spécialisé.

1620 Et actuellement, il y a eu déjà des monteurs de lignes qui ont travaillé sur le chantier, on parle surtout des firmes Transelec, Thiro et Santerre Électrique, et ils ont majoritairement dû prendre leur personnel, non pas de la région, mais plus de l'extérieur.

1625 J'ai vu, quand je me rends sur le chantier, que des entrepreneurs de Sept-Îles ou de Baie-Comeau avaient quelques véhicules, mais si on parle, je sais pas, moi, de Thiro avec cinquante (50) véhicules, j'ai peut-être vu deux-trois (2-3) véhicules qui appartenaient à une firme d'électriciens de Sept-Îles, puis une autre de Baie-Comeau.

1625 De sorte que majoritairement, malheureusement, ces monteurs de lignes là viennent des régions qui sont plus du Centre-du-Québec.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

1635 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Houle, merci beaucoup pour votre présentation, bonne soirée.

1640

PAR Me DENIS HOULE:

Ça me fait plaisir, merci.

1645

MARIO PICARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Donc maintenant, j'inviterais monsieur Mario Picard!

Bonsoir monsieur Picard, la parole est à vous.

PAR M. MARIO PICARD:

1655

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame Parent. Québec Labradorite, Les Équipements de services et fournitures industriels Scherrer et Picard inc., Daniel Scherrer et Mario Picard.

1660

Monsieur Scherrer est résident de Havre-Saint-Pierre et est le président de Québec Labradorite.

1665

Moi, Mario Picard, je suis aussi résident de Havre-Saint-Pierre et vice-président de Québec Labradorite et des Équipements de services et fournitures industriels Scherrer et Picard inc.

Pour le secteur 12M03, notre principale découverte est la labradorite. D'ailleurs, nous avons déposé un mémoire au BAPE à l'automne 2008; en référence, nous avons le 6211-03-005.

1670

Pour le secteur 12L05, notre principale découverte est l'ilménite, le titane; pour ce secteur, nous avons des titres miniers ainsi qu'un B.E.X., bail d'exploitation exclusif dans l'agrégat lourd.

1675

En 2010, le promoteur Hydro-Québec a pour projet la construction de lignes de transport à haute tension, ceci directement dans nos secteurs d'activités.

1680

Hydro-Québec a réalisé des études d'impact sur le milieu humain, et nous devons y être inclus. D'ailleurs, dans leur écrit de 2004, il a été mentionné de l'inclusion de nos droits miniers dans leur étude sur le milieu humain, recherche de cas similaires au ministère des Ressources naturelles du Québec, caractérisation des sites effectuée par un tiers, entente entre Hydro-Québec et Québec Labradorite sur une démarche à suivre pour définir la localisation et nature du ou des gisements.

1685

Toujours selon le document écrit par Hydro-Québec, l'année 2004 devait servir à caractériser le phénomène et son intérêt, alors que 2005 servirait à préciser l'impact et les mesures d'atténuation et de compensation.

1690

Lors des audiences publiques tenues à Havre-Saint-Pierre à l'automne 2008, Hydro-Québec avait été fortement conseillée par le président du BAPE à s'asseoir ou discuter avec Québec Labradorite, Les Équipements de services et fournitures industriels Scherrer et Picard, Daniel Scherrer et Mario Picard, ce qui n'a pas été respecté à ce jour.

1695

N'en déplaise à tous, nous demandons au Bureau des audiences publiques d'obliger Hydro-Québec à discuter jusqu'à entente avec Québec Labradorite, Les Équipements de services et fournitures industriels Scherrer et Picard inc., Daniel Scherrer et Mario Picard, et de

ne pas accorder l'autorisation du permis de construction de lignes de transport tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'entente finale.

1700 En espérant, monsieur le Président, que le Bureau d'audiences publiques acquiescera à notre demande et que nous verrons des résultats plus positifs que ceux obtenus lors de l'audience publique précédente.

Merci.

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, j'aimerais comprendre. Je vais revenir avec 2008 tout à l'heure, mais présentement, par rapport au projet de raccordement, est-ce qu'il y a une problématique particulière avec Québec Labradorite?

1710

PAR M. MARIO PICARD:

Oui, il y a une problématique directement avec Québec Labradorite et une autre avec Les Équipements de services et fournitures industriels.

1715

Quand on parle du secteur, quand nous, nous parlons du secteur 12M03, ça signifie pour Hydro-Québec le territoire où va être construit Romaine-3.

1720 Vous comprendrez qu'au secteur de Romaine-3, il y a une ligne de haute tension qui va être construite, et celle-ci va toucher directement nos droits miniers.

1725 Pour question du secteur 12L05, ce secteur se situe le long du littoral à quelque huit kilomètres (8 km) au nord de la route 138. Et à cet endroit, nous allons être touchés, notre bail, B.E.X., notre bail d'exploitation va être touché par la ligne de transport ainsi que d'autres droits miniers que nous avons à cet endroit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Donc si je comprends bien, vous dites que la ligne va passer au-dessus de certains claims miniers que vous avez ou tout près de la mine actuelle?

PAR M. MARIO PICARD:

1735 Bien, ça va passer directement, d'après nos calculs, nos recherches, ça va passer directement sur notre bail d'exploitation ainsi que sur des titres miniers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Et là, vous craignez que le fait que la ligne passe là, ça vous empêche de prendre de l'expansion?

PAR M. MARIO PICARD:

1745 Bien, c'est définitif que ça va nous empêcher de prendre de l'expansion. Ça va nous empêcher de faire de l'exploitation, ça, c'est définitif.

1750 Parce qu'il faut pas se leurrer avec ça, pour question de l'agrégat lourd, le titane, l'ilménite comme tel, on doit faire du dynamitage, puis je vois mal l'existence d'une ligne de transport puis le dynamitage en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis vous en avez jamais discuté avec Hydro-Québec?

1755 **PAR M. MARIO PICARD:**

Ah, on a discuté avec Hydro-Québec à quelques reprises, mais on n'a pas eu de discussion plus élaborée sur le sujet.

1760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

1765 J'ai pas de question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 C'est parce que comme on n'a pas eu de mémoire, on est en train de réfléchir!

PAR LA COMMISSAIRE:

1775 Et vous vous attendez à une résolution avec Hydro-Québec?

PAR M. MARIO PICARD:

Définitivement. Parce qu'il faut comprendre, c'est vraiment complexe, notre situation, elle est vraiment complexe.

1780 Je vais vous parler un peu du départ, des premières rencontres qu'il y avait eues à Havre-
Saint-Pierre avec Hydro-Québec. Le premier projet d'Hydro-Québec était de détourner la rivière
Romaine pour l'envoyer vers le bas de Churchill pour faire une construction majeure du côté, si je
peux dire, de Terre-Neuve, à moins que je me trompe, là. Ça, cette situation-là, nous, question
de Québec Labradorite, de notre labradorite comme telle, on était extrêmement heureux de cette
1785 situation.

C'est sûr que c'était mal accepté par le milieu, je le comprends, mais pour nous, dans
notre situation, c'était vraiment la meilleure situation, parce qu'on baissait le niveau de la rivière
Romaine.

1790 Ensuite de ça, il y a eu une autre rencontre avec Hydro-Québec qui disait que là, ils
allaient faire des barrages directement sur la rivière Romaine. Cette problématique, pour nous
autres, c'est vraiment problématique, parce que nos droits miniers, à hauteur de 12M03, notre
secteur de l'Abbé-Huard, le barrage Romaine-3 en réalité, notre secteur va être complètement
1795 ennoyé par Hydro-Québec.

Le réservoir, les barrages, les digues d'amenée, toutes ces choses-là sont à l'intérieur de
nos droits miniers. Ça fait que c'est vraiment problématique, là. Ça fait qu'on fait quoi avec ça!

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Merci beaucoup, bonne soirée.

1805

YVES THÉRIAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

1810 J'inviterais maintenant monsieur Yves Thériault!

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Bonsoir.

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Thériault.

1820 **PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Je suis un simple citoyen, j'ai soixante-sept (67) ans, et c'est peut-être ma dernière intervention publique!

1825 Regarde, moi, je veux tout simplement donner mon appui à ce projet-là.

1830 Puis ce que je veux vous dire, c'est que sortir des richesses naturelles d'une région, ça peut pas se faire sans impacts, c'est impossible. Ça fait cinquante (50) ans qu'ils sortent du minerai du Havre, il a fallu qu'on "spring" une voie ferrée. Les bateaux passent régulièrement au travers les îles, au travers le Parc Mingan. Des fois il y a de la boucane, des fois il y en a moins. C'est sûr que ça cause des impacts.

Ça cause des impacts ici également, là où le minerai est reçu.

1835 Moi, ce que j'insiste surtout, c'est parce que je suis porté à réagir des fois à ce que j'entends à la TV, et ce que j'ai entendu à Sept-Îles, bien, c'est une intervention entre autres, je nommerai pas le nom, là, mais disons que c'est Géli, monsieur Géli, mais je finirai pas pour pas le nommer, où il avait peur que les touristes visitant le parc voient les lignes de transmission. Il demandait à ce qu'on fasse attention à ça, qu'on les éloigne.

1840 Mais il faut faire attention, parce que même si l'Hydro éloigne les lignes, il y aura toujours un touriste avec des lunettes d'approche qui les verra peut-être plus loin.

1845 Donc moi, je vous demande de pas trop trop tenir compte de ces affaires-là, parce que même les touristes qui vont sur les îles, ils voient des avions qui passent dans le ciel, puis il y a pas de détournement d'avion à cause qu'il y a un parc là.

1850 Des fois, ça donne l'occasion aux touristes d'avoir une bonne photo! Tous ceux qui sont sur le fleuve, quelqu'un qui veut vendre des terrains, ils disent, bien, vous allez avoir une vue sur la mer, mais c'est pas tout le temps la mer, des fois c'est un bateau qui passe, et puis c'est important.

Donc on peut pas sortir les richesses naturelles d'une région sans qu'il y ait d'impacts.

1855 On voudra éloigner les lignes, moi, même ça m'apparaît important qu'il y en ait des lignes; ça va permettre de tout ouvrir, de poser des questions à ce qui arrive dans notre territoire. Il y a pas rien que des épinettes noires, ici il y a de quoi, c'est quoi ces lignes-là, ça veut dire qu'il se passe quelque chose chez nous, enfin!

1860 Et là, ça donnera l'occasion de dire qu'il y a eu du développement, puis que le développement s'en vient, puis ça s'amplifie. Puis j'ai rien contre ça qu'il y ait des lignes.

1865 C'est sûr qu'il faut que ce soit bien fait. Il faut pas que ça passe dans les villages, c'est certain. Il faut que ce soit éloigné un peu.

Bien, on peut pas transporter l'électricité sans qu'il y ait de lignes électriques, ça me paraît évident.

1870 C'est à peu près tout ce que je voulais vous dire, moi, là.

Moi, je suis content que ce projet-là se réalise, puis ça en prend des lignes, puis on peut pas faire autrement.

1875 Je fais confiance à l'Hydro pour que ce soit bien fait. Et pour nous, c'est une sécurité d'énergie pour l'avenir, et c'est de l'énergie qui va produire des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

1880 Je trouve qu'on fait plus d'études d'impact pour les énergies qui sortent que pour les énergies qui rentrent! Il y a pas grosse enquête à Montréal puis à Québec pour l'énergie qui rentre! Ici, on fait des grosses enquêtes parce que l'énergie sort!

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Restez là un petit peu! Avez-vous quelques instants encore, monsieur?

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1890 Ah bien oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Juste un petit commentaire!

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Je pensais pas que vous aviez des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Bien, d'habitude, les soirées, on a douze (12) à quinze (15) présentations de mémoire, il faut gérer le temps, mais là, on a du temps en masse!

1905 Moi, monsieur Thériault, j'aimerais savoir, vous demeurez où?

PAR M. YVES THÉRIAULT:

Ici.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ici à Havre-Saint-Pierre. Donc ça veut dire que vous connaissez le milieu humide qui est à quelques kilomètres où la ligne pourrait passer?

1915 **PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Oui. Je peux pas vous dire que je l'aime, mais je le connais.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc c'est pour ça, puis vous, à l'endroit où la ligne va passer...

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1925 J'ai pas fait de grosse étude là-dessus, monsieur, sauf que, tu sais, c'est impossible qu'on sorte de l'énergie sans avoir de lignes, là. Passer des fils électriques et puis la congestion de nuages, c'est impossible. Il faut qu'il y ait des poteaux.

1930 Puis j'imagine que, en tout cas, ce qu'on voit, il y en a des poteaux qui passent en pleine ville de Québec, c'est un mal nécessaire!

Lorsque j'arrive par Beaupré, j'en vois des lignes qui traversent le fleuve, puis les gens de là aiment pas ça, bien, les gens de l'autre bord aiment ça, par exemple!

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

1940 Monsieur Thériault, est-ce que vos voisins partagent votre opinion, les autres résidents de la municipalité?

PAR M. YVES THÉRIAULT:

1945 Bien, je suis pas représentant nécessairement de la population, là.

Je m'ai déjà présenté maire, puis j'ai perdu! Non, c'est pas une bonne cote, là!

1950 Bien, je croirais que personne est contre ça bien bien, là. C'est sûr qu'il faut faire attention, il faut pas que ça passe dans les villages, là.

1955 Mais tout ce qui peut apporter de l'économie dans notre région, il faut pas être contre ça, on serait fou. Ici, tout ce qui sort d'ici, c'est des richesses naturelles; il y a rien qui rentre ici, là. Même le mauvais temps, il vient de l'ouest!

Tu sais, ça arrive avec du vent d'est, bien, ça vient de l'ouest!

PAR LA COMMISSAIRE:

1960 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Merci beaucoup monsieur Thériault!

Est-ce que monsieur Lionel Cormier s'est inscrit? Non.

1970 Est-ce qu'il y a des personnes qui se sont inscrites au registre pour faire valoir leur droit de rectification? Non.

MOT DE LA FIN

1975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça compléterait à ce moment-ci toutes les présentations.

1980 Ceci met fin aussi à la deuxième partie de l'audience publique.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation, les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE.

1985 Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission d'enquête et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1990 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit et ce, avant le 9 juin prochain. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

1995

Je vous rappelle aussi que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Je vais reformuler l'exemple de tout à l'heure! Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle contient trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum pouvant y être admis est de cent (100), on peut alors rectifier ce fait.

2000

La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 3 septembre.

2005

La Commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont montrées intéressées aux travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience.

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2010

Merci beaucoup et bonne soirée.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2015

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2020